



DEPART POUR ILE DE LA REUNIO

Par **ETHANN**, le **08/06/2011** à **11:57**

BONJOUR

Je suis séparé depuis 2007 avec ex compagne avec qui j'ai un garçon qui a aujourd'hui 7 ans, ils vivent à 4 km de chez moi je l'ai un week end sur deux et aussi tous les mardis soir (accord avec sa mère)

hier soir elle m'informe qu'elle souhaite partir à l'île de la Réunion (13000KM) pour y vivre avec mon fils et sa nouvelle petite famille car elle originaire de cette île

je suis bien sûr contre, je souhaite savoir quels sont mes droits vis à vis de ce cas sachant que j'ai toujours respecté mes droits et devoirs vis à vis de mon fils et de sa mère

as-t-elle le droit de partir sans mon autorisation? sachant que dans le jugement j'ai fait demander à mettre qu'il faille une autorisation commune pour sortir du territoire français

quelles sont mes recours?

si quelqu'un peut me répondre ça serait sympa car je suis dépité de cette nouvelle
merci à tous

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **19:07**

[citation]as-t-elle le droit de partir sans mon autorisation?[/citation] oui, évidemment, elle est majeure, vous n'avez aucun droit sur elle

[citation]sachant que dans le jugement j'ai fait demander à mettre qu'il faille une autorisation commune pour sortir du territoire français[/citation] mais est-ce que ça a été suivi d'effet ?
De toute façon, la Réunion c'est la France.

Maintenant que vous connaissez ses intentions, vous saisissez le JAF pour obtenir la résidence exclusive de l'enfant et à défaut, l'intégralité de toutes les vacances scolaires avec charge pour la mère d'amener et de ramener l'enfant.